Perpignan : un couple d'Iraniens voit sa demande d'asile rejetée pour la quatrième fois, alors qu'il risque la peine de mort en Iran après sa conversion au christianisme

29/11/2022 à 19h39



RÉCIT – Renier l'islam est un crime d'apostasie en Iran, mais le couple s'est vu refuser quatre demandes d'asile en France au motif que la sincérité de leur choix ne peut être prouvée.

Dans le 55m^2 prêté par le Centre d'accueil de demandeurs d'asile, Ata Fathimaharloei, 36 ans, et son épouse Somayeh Hajifoghaha, 37 ans, ne sont pas trop mal installés. Malgré les punaises de lit, ils possèdent un frigo, une machine à laver et disposent d'une chambrette pour les deux enfants, Moein et Daniel. L'horizon serait presque serein s'ils ne venaient de recevoir, mi-novembre, un nouveau refus de droit d'asile. Le quatrième en cinq ans. Ata accuse le coup. «*Je dois avouer que cette fois-ci est très dure. Je pensais qu'avec la situation actuelle en Iran (les vagues de manifestations contre le régime des ayatollahs, NDLR), il y avait de l'espoir*».

Arrivés dans les Pyrénées-Orientales en 2018, le couple a fui l'Iran après la découverte par les autorités qu'Ata fréquentait une église chrétienne. Sur le document produit par un cabinet d'avocats iranien, certifié et traduit du persan, on peut lire : «*Selon la Constitution iranienne et la loi islamique, tout Iranien ayant un père et une mère musulmans est également musulman et suivra la religion du grand prophète*». Puisque Ata n'a pas exprimé «*ses remords et sa repentance*» après sa conversion, il est considéré par la République islamique d'Iran comme un «*apostat*». De facto, son contrat de mariage musulman est considéré nul et sa femme Somayeh, coupable adultère. Autant de crimes qui font planer sur la tête du jeune couple de lourdes peines de prison en Iran, jusqu'à la «*sentence de mort*».

Quatre refus consécutifs

(…) Le Figaro

Ils avaient fui l'Iran en 2018 avec leurs deux enfants pour échapper à la peine capitale prononcée après la conversion du père au christianisme. Le rejet de leur demande d'asile est "surprenante" et "révoltante", dénonce leur avocat.

Un couple d'Iraniens et leurs deux enfants, réfugiés à Perpignan depuis quatre ans, vient de voir sa demande d'asile une nouvelle fois rejetée alors que les deux parents font l'objet d'une condamnation à mort en Iran, rapporte dimanche 28 novembre France Bleu Roussillon.

Une toute dernière demande est possible

Le couple fuit son pays en 2018 pour échapper à des poursuites. Le père, musulman de naissance, risque la peine de

mort pour s’être converti au christianisme. Son épouse est également menacée, poursuivie pour adultère. Son mari n’étant plus musulman, leur union est de fait annulée.

(…) Pour leur avocat, maître Gérald Brivet-Galaup, *“c’est une décision qui est très surprenante, très révoltante et totalement inopportune au regard de l’actualité dans ce pays.”* L’avocat explique que le statut de réfugié est refusé à ses clients *“au motif que les menaces de mort ne sont pas suffisamment étayées.”* Selon lui, *“il y a sans doute des considérations politiques qui* [les] *dépassent.”*

Francetvinfo

(Merci à Thonia)